#### AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

#### PERIODE DU 01/01/2000 AU 05-05-2023

ASSURE GRANDE PHCIE DU COMMERCE PLATEAU N°CLIENT MAPHAR: 00000811

INTERLOCUTEUR GDE PHCIE DU COMMERCE PLATEAU

N°TELEPHONE 2720324098

и°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9301273E	11 825	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	OFFICINE	1,934,590	TOUS RISQUE	01/01/2023 AU 31/12/2023
	1	TOTAL ASSURA	NCES (1)		1,934,590		

## ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	NSIA	6248197	10/12/2022	1,934,590	9301273E	01/01/2023 AU 31/12/2023	1,934,590
TOTAL REGLEMENT (2)						1,934,590	1,934,590
	93,135						

## NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice

2023

Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR ARE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

93,135

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

# POUR LA MUTUELLE

